

N° 1124 - MARS 2018

LA COMMUNE DE VIROINVAL VA FAIRE ÉVALUER LES DÉPERDITIONS THERMIQUES DES BÂTIMENTS DE SON TERRITOIRE

La Commune de Viroinval va réaliser une thermographie aérienne infrarouge de son territoire.

Objectif : évaluer les déperditions par rayonnement des toitures et ainsi approcher leur état d'isolation. Cette opération a été confiée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE).

Avec cette campagne, la Commune de Viroinval souhaite contribuer à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre et aider les propriétaires à repérer les déperditions de chaleur de leurs toitures. Mieux informés sur cette problématique, les habitants seront plus conscients de l'intérêt écologique mais aussi économique d'améliorer l'isolation de leur habitation.

Le LNE, avec 30 ans d'expérience dans ce domaine, survolera en 1 nuit les 120 km² du territoire dans les prochains jours. Le scanner infrarouge embarqué dans un avion bimoteur mesurera le rayonnement thermique des toitures. Quelques nuisances sonores sont à prévoir pendant le survol. Les conditions requises pour de bonnes mesures sont : une absence de pluie les 24 à 36 heures précédant le vol, un temps froid et peu de vent. Il est recommandé aux habitants de ne pas modifier leurs habitudes de chauffage.

Les relevés seront ensuite traités et exploités par les ingénieurs du LNE. Les résultats seront présentés au public courant juin 2018. Chaque habitant du territoire concerné pourra alors s'informer sur l'état de son toit et décider d'engager des travaux d'isolation si nécessaire. Les relais seront assurés par le Conseiller en Energie de la Commune, Frédéric DUVAL ainsi que le Guichet Energie PHILIPPEVILLE-DINANT qui apporteront des conseils gratuits, neutres et indépendants sur les économies d'énergie liées aux caractéristiques du bâtiment.

Attention : il s'agit d'une opération à l'initiative de la Commune de Viroinval dans le cadre de son Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable. A ce jour, aucune entreprise ou artisan n'a été mandaté pour démarcher la population sur d'éventuels travaux à réaliser en relation avec les résultats de thermographie aérienne.

PRIMES ÉNERGIE ET RÉNOVATION REVUES À LA HAUSSE

Depuis le 1er mars 2018, les nouveaux montants concernant les primes à l'Énergie et à la Rénovation seront revus à la hausse.

Ceci concerne plus d'une dizaine de primes aux particuliers. Le système de majoration des montants de base en fonction des catégories de revenu et en fonction de la réalisation de travaux simultanés reste d'application.

Retrouvez toutes les infos sur le portail « energie.wallonie.be ».

Les guichets de l'Énergie présents dans 16 localités de Wallonie peuvent également vous apporter les informations à ce sujet.

Pour de plus amples informations, vous trouverez toutes les informations utiles sur :

- Le portail de l'énergie : energie.wallonie.be
- Le portail de la Wallonie : <http://www.wallonie.be/fr/actualites/les-primes-energie-et-logement-revues-la-hausse-des-le-1er-mars>

AGENDA

Nismes: Le 24.03.18 de 10h à 16h00 - Bourse aux vêtements, jouets et articles de puériculture - 7€/emplacement - Réservation au 0474/61.80.55 après 20h00 - Entrée libre

Treignes: Le 31.03.18: Marche fédérale de 6-12-20-30 et 42 kms - Petite restauration - Rendez-vous au cercle «Chez Nous» rue de Bruyère Org: Cercle de marche des Hautes Roches - Mr Michel DE WILDE 0478/56.69.38 - micheldewilde@hotmail.com



AVIS AUX HABITANTS DE VIROINVAL

AIDE A LA DECLARATION FISCALE – PERMANENCES

Afin d'aider les contribuables à remplir leur déclaration fiscale, des permanences sont organisées par le service des contributions de Dinant, sur rendez-vous, de 09h à 12h et de 13h à 16h, aux dates ci-dessous et dans les locaux suivants :

- **17/05/2018 à NISMES, Centre administratif, Parc Communal 1**
- **29/05/2018 à TREIGNES, Ecole Communale, rue Eugène Defraire 30**
- **07/06/2018 à OIGNIES, ASBL G.A.S.C.O.T., rue Roger Delizée 9**

Un système de pré-inscription obligatoire est mis en place par l'Administration communale par téléphone uniquement au 060/31.01.74 en communiquant vos coordonnées et le nombre de déclarations à compléter.

Les rendez-vous seront fixés par période de 10 minutes par déclaration.

Lors du rendez-vous, veuillez vous munir de votre carte d'identité et de votre code PIN ainsi que de tous les documents nécessaires à l'établissement de la déclaration fiscale.

LES COLLECTEURS MÉRITENT VOTRE RESPECT

Acteurs de l'environnement, les collecteurs n'ont pas un métier facile. Ils méritent votre respect !

Et quel métier ! Les collecteurs ramassent les différents déchets directement devant votre domicile pour qu'ils soient transportés vers un centre de tri ou de valorisation. Ils contrôlent également si le tri est effectué correctement. Ils effectuent leur travail dans des conditions relativement difficiles. Ils sont contraints à rester debout, sur le marchepied du camion, durant une partie de la tournée. Toujours à l'extérieur, souvent tôt le matin (à partir de 6 heures), exposés au vent, à la pluie, au froid ou aux fortes chaleurs, ils sont confrontés aux aléas de la météo.

Même si ils portent des vêtements adaptés, ils ne doivent pas avoir peur de se salir et de porter les poubelles à bout de bras. Ils doivent être attentifs à tout ce qui se passe autour d'eux en permanence : le camion s'arrête fréquemment, il faut aller vite et pourtant rester prudent.

Sur la route, patience et prudence ! Vous avez certainement déjà dû patienter derrière un camion de collecte roulant au ralenti ou à l'arrêt dans une rue. En effet, lorsque leurs collègues parcourent le trottoir pour ramasser sacs, conteneurs et autres caisses de carton, ils doivent rouler à pas d'homme. **Soyez patients, ne prenez pas de risques inconsidérés en essayant de dépasser. Il en va de la sécurité de tous !**

Le métier en quelques chiffres: Les collecteurs parcourent tous les jours plusieurs dizaines de kilomètres au pas de course. Selon le type de collecte, un collecteur peut porter tous les jours jusqu'à :

- 3 tonnes de sacs PMC
- 8 tonnes de papiers-cartons
- 10 tonnes de déchets ménagers résiduels

Les collecteurs assurent la collecte par tous les temps, qu'il fasse -10°C ou 35 °C.